

Contrôle de l'inspection du travail

Par **maxencepont**, le **21/03/2010** à **18:04**

Absente de mon bureau lors de la venue d'un contrôleur du travail, je suis "invitée" à me présenter au siège de la Direction du Travail pour y déposer des documents (salaires, planning, feuille enregistrement heures, etc...) et aussi un registre des vérifications des installations électriques ?? qu'est-ce ? Aussi, lors de l'entrevue, dois-je lui laisser les documents ou attendre ? et les récupérer ? quelle devrait être mon comportement ?